



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des campements de personnes migrantes dans le nord-est parisien

Question écrite n° 25809

Texte de la question

M. Mounir Mahjoubi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des campements de personnes migrantes installés dans le nord-est de Paris et à Saint-Denis. En octobre 2019, les associations d'aide aux migrants ont dénombré plus de 2 500 personnes sous le périphérique, entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers. Début novembre 2019, M. le ministre a annoncé une évacuation des camps avant la fin de l'année 2019. La préfecture d'Île-de-France a depuis mené deux opérations d'évacuation. La première, le 7 novembre 2019 à Porte de la Chapelle, a permis la mise à l'abri de 1 600 personnes. La seconde, le 28 novembre 2019 à Porte d'Aubervilliers, n'a sécurisé que 560 personnes sur les 2 000 présentes. La grève nationale qui mobilise actuellement les forces de l'ordre a contraint la préfecture à reporter les évacuations suivantes. Les évacuations de novembre 2019 n'ont pas répondu aux attentes des riverains, des associations et des élus. Et la situation s'est depuis aggravée. Ces opérations ont poussé à la rue les toxicomanes qui s'étaient retirés dans les camps. À défaut d'une prise en charge médico-sociale adéquate, ces personnes errent désormais dans les rues. Sous l'influence de stupéfiants, elles sont à l'origine de nombreuses intrusions et agressions. Actuellement, plus d'un millier de personnes migrantes séjournent toujours dans les campements insalubres du nord-est parisien. Celui de la porte d'Aubervilliers s'est récemment étendu et des tentes sont apparues quai de la Gironde. Les riverains, qui endurent au quotidien l'insalubrité et l'insécurité, expriment de plus en plus fort leur exaspération. Pour faire entendre leur voix, des mobilisations citoyennes se sont tenues en novembre 2019. Elles ont pris la forme d'occupations des voies du tramway à Porte d'Aubervilliers par plusieurs dizaines de personnes, durant plusieurs soirs consécutifs. De l'avis de tous, la situation est désormais intenable et explosive. De nouvelles mobilisations auront lieu aussitôt la grève des transports terminée. Aussi, il souhaite s'informer des dates et de l'ampleur des prochaines opérations de mise à l'abri. Il souhaite savoir quelles actions seront déployées pour prévenir l'installation de nouveaux camps. Enfin, il souhaite connaître les mesures qui seront entreprises pour garantir la sécurité des quartiers parisiens les plus affectés par la toxicomanie.

Texte de la réponse

Depuis quelques années, des campements précaires se sont créés dans certains secteurs de la capitale. Le constat de situations dégradées sur ces lieux, tant du point de vue des migrants amenés à vivre dans des conditions difficiles, que de celui des riverains, qui font état de troubles à l'ordre public, ont conduit les services de l'État à organiser des opérations de mise à l'abri. Ainsi : - le 7 novembre 2019, une opération a été menée dans les campements situés dans le secteur de la porte de la Chapelle et de l'avenue du président Wilson à Saint-Denis, où 1 611 personnes ont été mises à l'abri ; - le 28 novembre 2019, une opération a été menée allée Valentin Abeille, dans le secteur de la porte de la Chapelle ; - le 28 janvier 2020, une opération a été menée porte d'Aubervilliers, où 1 436 personnes (1 187 personnes majeures isolées et 249 personnes vulnérables) ont été mises à l'abri et 52 toxicomanes pris en compte par l'agence régionale de santé. À cette occasion, la situation de douze étrangers en situation irrégulière a été soumise à l'appréciation de l'autorité administrative ; - le 4 février 2020, une opération a été menée porte de la Villette, sur les quais du canal de Saint-Denis (quai de la Charente et quai de Gironde) et rue du chemin de fer, et a permis de conduire 466 personnes dans des

centres d'hébergement de Paris et de la région parisienne. Les policiers de la sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière (SDLII) ont procédé au placement de 24 personnes en rétention administrative. Enfin, une trentaine de personnes ayant refusé d'être prises en charge a été évincée. Afin d'éviter les réimplantations, ces secteurs sont pris en compte quotidiennement par les forces dédiées à la lutte contre les implantations clandestines, déployées sur ces secteurs en patrouilles dynamiques. Ces groupes sont constitués de policiers locaux, renforcés par la présence d'unités de compagnies républicaines de sécurité (CRS) et d'escadrons de gendarmes mobiles (EGM). Ces forces mobiles, au nombre de 4 unités ou escadrons, assurent une présence quotidienne et permanente pour sécuriser les campements évacués. Depuis la mise en place des dispositifs le 7 novembre 2019, 257 unités CRS (12 850 effectifs) et 135 EGM (6 750 effectifs) ont été engagés, soit au total 392 unités ou escadrons et 19 600 effectifs. De surcroît des opérations de sécurisation sont réalisées avec l'appui des policiers de la SDLII. Depuis août 2018, 10 700 individus ont été contrôlés dans ce cadre. Parmi eux, 2 149 se sont vus délivrer une obligation de quitter le territoire et 664 ont été placés en centre de rétention. Depuis l'opération du 4 février 2020, les surveillances quotidiennes ont permis l'éviction de 607 personnes et le contrôle de 569 migrants. Afin d'éviter les intrusions de toxicomanes dans le square Charles Hermite à Paris 18ème, la ville de Paris a mis en place un vigile, maître-chien. Ce secteur, proche d'un lycée professionnel, d'une école primaire et d'une crèche, fait l'objet d'une surveillance accrue des forces de l'ordre, par le biais notamment d'un véhicule de police implanté en point fixe. S'agissant de la prise en charge des toxicomanes, depuis le 3 décembre 2019, l'espace de repos porte de la Chapelle a ouvert ses portes aux fins d'accompagnement des toxicomanes. Ces derniers peuvent se rendre librement dans cet espace ou y être conduits par la maraude de la ville de Paris. Les horaires ont été étendus depuis le 11 janvier de 10h30 à 16h30 tous les jours. L'établissement est fréquenté quotidiennement par une vingtaine de toxicomanes. Aucun incident notable n'a été relevé. Enfin, la ville de Paris accompagne l'action des services de police, d'une part en procédant au nettoyage des sites évacués, mais aussi en prévoyant et réalisant des aménagements dans les secteurs les plus exposés aux risques de réimplantation.

Données clés

Auteur : [M. Mounir Mahjoubi](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25809

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Citoyenneté](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 162

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6658